|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT(+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

RAPPORT D’ACTIVITÉS juillet 2019

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc16323759)

[*2. Investigations* 2](#_Toc16323760)

[*3. Opération* 2](#_Toc16323761)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc16323762)

[*5. Missions* 3](#_Toc16323763)

[*6. Communication* 16](#_Toc16323764)

[*7. Conclusion* 17](#_Toc16323765)



# 1. Points principaux

* **Du 1er au 31/07/2019,** Conservation Justice a participé à la mission spéciale commise par Monsieur le Ministre en charge des Forêts. Cette équipe composée du CAF, du Ministère des eaux et forêts et l’ANPN actuellement au port d’Owendo a pour mission, l’empotage et le dépotage des conteneurs de bois prêts à l’export, et l’audit des opérateurs économiques de la zone portuaire ;
* **Du 15 au 25/07/2019,** mission sociale au Nord du Gabon pour l’appui au processus de signature des cahiers de charges contractuelles et suivi de réalisation des projets ;
* **Le 25/07/2019**, audience de plaidoirie de l’affaire Ministère Public et Conservation Justice contre la société WCTS ;
* **Du 20 au 26/07/2019,** mission de vérification d’une exploitation forestière illégale à la société PIN XING.

# 2. Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 0 |
| Investigation ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 0 |

Il n’y a pas eu d’investigations au cours de ce mois si ce n’est à travers le projet social.

# 3. Opération

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 0 |
| Nombre de personnes arrêtées  | 0 |

Aucune opération n’a eu lieu ce mois de mai 2019 pour ce qui est lié au projet ALEFI.

# 4. Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois de juillet 2019.

**4.1. Suivi des affaires**

Trois affaires, WCTS, KHLL et SUNRY GABON, ont été suivies au tribunal de Makokou. Si les deux premières restent dans les enquêtes du juge d’instruction, celle de WCTS a été plaidée par l’avocat de Conservation Justice qui a demandé la peine maximale et le paiement de 500 millions de Francs CFA au titre de dommages-intérêts.

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 3 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 3 |

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet ALEFI au cours de ce mois de juillet 2019.

# 5. Missions

Pour ce mois de juillet 2019, le projet ALEFI a réalisé quatre missions principales de terrain. Une mission dans la province de l’Estuaire, une dans la province du Woleu-Ntem et deux dans la Ngounié.

1. **MISSION DE L’ESTUAIRE (Port d’Owendo du 1er au 31/07/2019)**

Du 1er au 31/07/2019,trois juristes de Conservation Justice ont participé à la mission spéciale d’empotage, dépotage des conteneurs et d’audit de sociétés forestières de la zone portuaire commise par Monsieur le Ministre en charge des Forêts.

Le chef de cette mission est le Coordonnateur du Projet CAF (Contrôle de l’Aménagement Forestier). La mission est composée des agents du CAF, du Ministère des eaux et forêts et de l’ANPN assistés des juristes de Conservation Justice.

En effet,à la suite de la mission d’audit des unités de transformations du bois, des dépôts de bois, des scieries, des quincailleries et des menuiseries au port d’Owendo, plusieurs responsables desdites entités ont été entendu sur procès-verbal pour défaut d’agrément professionnel. Des mesures de suspension d’activités et des saisies provisoires des bois ont été réalisées. Les opérateurs en cause devront régulariser leur situation avant la levée des mesures prises.

Aussi,sur instruction du Ministre de la forêt, de la mer, chargé du Plan Climat, Conservation Justice a rédigé des avis juridiques concernant l’exploitation illégale constatée dans la province de la Ngounié par la famille MOURAMBOU détentrice d’un permis forestier. Il était question de renseigner Monsieur le Ministre sur la procédure à suivre dans l’optique de retirer le permis de cette famille connue par ces pratiques d’exploitation forestière illégale et menaces des autorités.

De même, des correspondances ont été adressées au Procureur de la République et au juge d’instruction en vue de la mise à disposition des 73 conteneurs de Kevazingo saisis dans les sociétés YUNTUNG internationale, 3C Transite et associés et à SOTRASGAB par la mission PRASIDIO.

Au cours de cette mission qui a déjà effectué plusieurs saisies de bois coupé de manière illégale, Monsieur le Ministre en charge des Forêts s’est entretenu avec la mission qu’il a visitée à deux reprises. Il a à cet effet, non seulement encourager les membres de la mission au regard des difficultés rencontrées mais aussi prendre connaissance des difficultés auxquelles font face les sociétés, notamment leurs sources d’approvisionnement et les procédures d’exportation du bois dont la lourdeur administrative est actuellement problématique pour les opérateurs.

1. **MISSION SOCIALE SUD (6 au 15 juillet 2019)**

Les missions sociales « Sud » développées en partenariat avec Muyissi Environnement ont été maintenues en juillet.

Le but est de suivre l’évolution des signature des cahiers des charges contractuelles et d’identifier les zones d’exploitation forestière illégale, notamment grâce aux informations et dénonciations des communautés.

Nous reprenons ici la description des étapes réalisées telles que décrites dans le rapport de la mission sociale.

**Etape de Lebamba (Province de la Ngounié)**

Au service départemental des eaux et forêts, en l’absence de son premier responsable en déplacement à Sindara, c’est son adjoint le lieutenant Massala qui, durant l’échange a informé l’équipe de l’installation au village Muyamba d’une usine de transformation du bois de l’entreprise Hong Lin Wood (HLW). L’usine est monté à près de 50% et le plan d’aménagement de l’exploitation qui fournira l’usine est également en cours de réalisation. Il faut tout de même signaler que cette société n’impacte pas Muyamba en terme d’exploitation forestière, mais le département de l’Ogoulou (village Bilengui). Aussi, la foret communautaire de Mouyamba et Memba est en bonne voie car ils ont déjà signé la convention provisoire avec le Ministère des forêts. En outre, selon l’intérimaire, Transport Bois Négoce International (TBNI) ne voulait pas exécuter les projets des populations, l’administration a du suspendre ses activités pendant un mois. En Février et Juin, deux procès-verbaux de constatation d’infractions ont été dressés et une amende de 3 000 000f aurait été infligé par l’administration des eaux et forêts à TBNI. Suite à cela, la société s’est pliée aux exigences de la loi en signant les cahiers de charges avec les villages impactés par l’exploitation forestière.

A la préfecture, c’est monsieur Yves Yassimaqui a édifié l’équipe sur la signature des cahiers de charges entre les communautés de Kanda, Idembe, Moukoundou et TBNI; Selon lui, seul Mabanga n’a pas signé le cahier de charges pour n’avoir pas compris l’intérêt et que c’était un droit pour la population impacté par l’exploitation forestière de bénéficier de cette ristourne. Par ailleurs, un pont situé à quelques kilomètres de Moukoundou est dégradé et la machine qui faisait les travaux de reprofilage de la route Lébamba-Moukoundou aurait obstrué la rivière avec de la terre et des bamboux de chine.

Au conseil départemental, l’équipe a été reçu par les deux vice-présidents monsieur Mouketa Ngoye et madame Pauline Nyangui qui sont déterminés a agir en faveur des intérêts des communautés de leur département. Il s’occupent des dossiers d’embauche des populations des villages impactés. Il y a une dynamique qui se dégage des propos des nouveaux responsables du conseil départemental.

**Etape de Kanda (Province de la Ngounié)**

Les populations de ce regroupement n’étaient pas encore décidées sur le choix des projets car elles doutaient du montant du FDL qui est de 5 000 000 f qui leur revient. Cependant, d’après le représentant Michel MOUNDEMBA, c’est suite aux explications du chef de service des eaux et forêts sur la clé de répartition de celui-ci par rapport au niveau d’impact sur chaque village que la sérénité est revenue. Elles ont également choisi d’alimenter le regroupement en eau par la construction d’un château d’eau avec distribution dans les différents quartiers. Cela a été acté sur procès-verbal et a été déposé au bureau du président du CGSP. Par ailleurs, les riverains ont révélés à l’équipe que les grumiers de Transport Bois Negoce International (TBNI) circulent à des heures non réglementaires, parfois sans convoyeur et cela a été dénoncé au préfet et au chef de service des eaux et forêts ; Mais il semblerait que l’entreprise persiste à enfreindre la loi. Enfin, une révélation plus grave d’un riverain travaillant au service aménagement de TBNI a attiré l’attention. Selon TCHEN, le diamètre minimum d’exploitabilité est 74 mais la société demande de couper à 70. Aussi, il dit qu’il y aurait une fraude au niveau du marquage et la numérotation du bois. Pendant son travail, il arrive à des situations ou plusieurs souches ou arbres portent le même numéro. Selon ses mots, cela peut arriver sur une centaine de pieds. Il a promis donner des preuves discrètement et l’équipe restera en contact permanent avec lui.

**Etape d’Idembe (Province de la Ngounié)**

Selon son représentant monsieur Philippe MOUKOUMBI, le FDL 2018 est de 4 300 000 francs et ils ont déjà reçu une partie du matériel sollicité dans leurs projets à savoir 2 débroussailleuses et 1 tronçonneuse. Mais ils prétendent ne pas être satisfait car le matériel n’a pas été livré en totalité notamment le groupe électrogène de 15 kva qu’ils avaient été demandé et il y a un souci de démarrage sur l’une des débroussailleuses. Aussi, les représentants n’ont pas été associé à l’achat de ce matériel. Pour pouvoir acheter le groupe, il faudrait rajouter une partie de l’argent qui viendrait du FDL issu de la production 2019. En outre, ils fustigent le fait que l’ensoleillement de la route sur leur axe n’a pas été fait correctement et à cet effet, ils envisagent de faire une grève. Ils ont également fustiger le fait que les fils du village ne sont pas employés par la société TBNI comme elle l’aurait promis.

**Etape de Moukoundou (Province de la Ngounié)**

Ici, la population a fait état de l’amélioration de leurs rapports avec la société TBNI. En effet, dans le cadre du cahier de charges contractuelles, le projet du regroupement est la fourniture en eau et sa distribution dans tous les villages grâce à des tuyaux. Cela nécessite la construction d’un château d’eau. La société chargée de réaliser les travaux a fait un devis d’environ 8 000 000 f pour la construction du château d’eau et 3 000 000 f pour la distribution. Et la part du FDL qui revient à Moukoundou est de 7 000 000f. Mais selon le représentant monsieur Samuel MOUNIALA, le reste du projet sera financé par les fonds issus de la production 2019. Il se dégage un sentiment de satisfaction des populations même si des doutes demeurent sur la sincérité des productions déclarées par l’entreprise TBNI. Enfin, la société a indemnisée les familles propriétaires des tombes (FOUAKA et BOUKANGOU) qui avaient été endommagés par ses engins lors de l’ouverture d’une route forestière suite à la dénonciation de Muyissi Environnement à la direction provinciale des eaux et forêts de la Ngounié.

**Etape de Mabanga (Province de la Ngounié)**

Dans ce regroupement de villages, les populations avaient refusé de participer au processus qui conduit à la signature du cahier de charges avec la société TBNI. Elles avaient mal saisi le message donné lors des réunions avec certains responsables sociaux de l’entreprise, madame Rose ONDO chargée de réaliser la cartographie participative, le préfet de la Louetsi-wano, le service départemental des eaux et forêts. Il semblerait qu’il y a eu une incompréhension et peut être aux explications mal interprété par la communauté lié à leurs projets (la route, l’hydraulique villageoise). En effet, après une sensibilisation des ONG Conservation Justice et Muyissi Environnement sur la loi forestière et les éventuelles dérives, l’équipe a insisté sur l’organisation d’une assemblée générale pour désigner les représentants, choisir les projets afin de prendre le bateau en marche ; et que toutes les décisions soient actées dans un procès-verbal et aller le déposer au bureau du président du CGSP. Le chef de canton monsieur Pierre Raoul MIKOLO a promis à l’équipe que cela sera fait dans les plus brefs délais car il en va de leur intérêt.

**Etape de Nzoundou (Province de la Ngounié)**

L’impact dans ce village est de 1% et représente environ 180 000 francs. C’est pour cette raison que les populations ne veulent pas s’impliquer dans le processus. Selon elles, quel projet communautaire pourrait etre réalisé avec un tel montant ?

**Etape de Mabanda (Province de la Nyanga)**

Durant cette étape, en entame de l’échange monsieur le préfet Jean Bernard IkagnaNdoti est satisfait de l’appui des ONG qui ont participé efficacement à ce que les communautés riveraines bénéficient de l’exploitation forestière qui se fait depuis des années dans ce département. D’après le préfet, la mise en œuvre des cahiers de charges vont bon train au sens ou la signature s’est faite entre les villages Niali, Douano 1 et Douano 2 et Sun Harvest Ventures (SHV). Le FDL total des trois villages s’élève à environ 49 000 000 f et SHV versera la première tranche pour le début de la réalisation des projets le 20/07/2019, mais une réunion de validation des projets se tiendra le 12/07/2019. Que ce soit le commandant OBAMA, le préfet ou le conseil départemental (Dame Sylvie Boukandou, monsieur Landry Mombo), de ce coté tout va bien pour le moment.

S’agissant de la société Tropical Forest Partenair (TFP) qui est en pleine installation depuis quelques mois déjà, le commandant et le préfet ont estimé qu’il ne faut pas la brusquer pour l’instant car les responsables ont exprimé leur dépit du fait de la difficulté à accéder à la zone d’exploitation qui se situe sur la chaine de montagne du Mayombe et aux averses multiples durant la saison des pluies. Ils auraient effectués d’importantes dépenses dans l’entretien de la route qui mène à Mabanda et à celle qui mène à leur permis ; Il a été convenu de les laisser exploiter jusqu’à la fin de l’année et d’engager ensuite le processus du cahier de charges contractuelles. Néanmoins, les autorités ont encouragé l’équipe ALEFI sud à poursuivre la sensibilisation.

**Etape de Nzinga (Province de la Nyanga)**

Dans ce regroupement de villages, l’équipe ALEFI sud était accompagné de la nouvelle présidente du conseil départemental (Sylvie BOUKANDOU épse MEIYE) et son premier vice-président (Landry MOMBO). Il ressort des échanges que la société TFP dirait à qui veut l’entendre que ce village n’est pas impacté par leurs activités car elle exploiterait dans le département de Moulengui-Binza ce qui semblerait faux dans la mesure ou la présidente du conseil s’étant entretenue avec ses homologues du département de Mongo sur la question aurait eu comme information que TFP n’est pas connue dans le département, et en plus n’a pas traversé la rivière Nyanga, frontière naturelle entre les départements de Mongo et de la Doutsila. Or, selon le sexagénaire PAMBO PEMBOLO chef de regroupement, la communauté aurait des anciens villages, des cimetières et pratiquent encore certaines activités (chasse, peche) là où TFP exploite en ce moment. Aussi, pour le début de ses activités TFP aurait effectué un rituel avec la présence de la notabilité du village Nzinga.

L’équipe n’a pas manqué de sensibiliser les populations sur la loi forestière et de leur demander de veiller sur tout acte d’exploitation illégale. Ils ont promis de s’organiser avant que le processus de signature du cahier de charges ne soit mis en œuvre. Il faudra bien entendu qu’une cartographie participative soit effectuée afin d’identifier les villages impactés par l’exploitation.

**Etape de Kota (Province de la Nyanga):**

Dans le dernier village Gabonais sur cette route, il a été question de vérifier si le village n’était pas impacté par la société Tropical Forest Partenair (TFP) installé à Mabanda depuis quelques mois. Les chefs et les notables ont estimé que l’exploitation se fait loin des zones de leurs activités quotidiennes et donc ne pensent pas être impactés.

**Etape de Banda Mamba (Province de la Nyanga)**

L’équipe n’a pas pu se rendre à Banda Mamba faute de route praticable suite à un pont après Nzinga défectueux. Ces informations ont été recueillies auprès des habitants du village Nzinga( le chef du village Florent MIHINDOU) et de la présidente du conseil départemental de la Doutsila madame Sylvie BOUKANDOU épse MEIYE.

**Etape de Douano 1 et 2 (Province de la Nyanga)**

Dans ces deux regroupements de villages, il s’est agit de faire le point par rapport à ce qui a été fait durant l’année. C’est au « palais de justice » de Douano1 que l’équipe a échangé avec les différentes populations. Au sujet de l’organisation, l’association « Nidou » a été créée regroupant les regroupements de villages Douano 1, Douano 2 et Niali. A Douano 1, avec leur FDL qui est de 22 000 000 de francs, ils veulent un système d’électrification de chaque maison avec les panneaux solaires d’une part. Et d’autre part, une machine presse canne par famille car chaque famille a au moins une plantation de canne à sucre et pourra à souhait faire du vin de canne qui sera vendu (Notable Mathieu MBOUMBA MOUNGUENGUI).

A Douano 2, le FDL est d’à peu près 18 000 000 de francs. Selon Jean Claude MOMBO représentant au CGSP du village, ils veulent l’électrification des maisons avec les panneaux solaires, l’achat de deux tronçonneuses, des presses cannes et de débroussailleuses. Ils ont estimé que faire des plantations n’est pas réaliste car la population est vieillissante et que la meilleure chose c’est l’électricité. Il y a un dispensaire dépourvu du minimum, mais ce n’est pas une urgence pour eux. Par ailleurs, l’équipe a insisté sur le caractère communautaire des projets et que les populations restent vigilantes en regardant toujours au quotidien les activités de SHV dans leurs forêts.

D’après les mots de monsieur Willy MOUKAGNI suppléant du village au CGSP, il y aurait en gestation un projet de création d’une foret communautaire regroupant les villages Douano 1, Douano2 et Niali.

**Etape de Niali (Province de la Nyanga)**

Ici, il y a un handicape, c’est la population qui est vieillissante et les jeunes sont pour la plupart dans les villes, donc ils trainent le pas et n’arrivent pas à s’accorder sur les projets. Cependant, le président de l’association « Nidou » monsieur Ivigou a de manière spontanée confié aux deux ONG qu’ils souhaitent l’adduction du village en eau à l’aide des panneaux solaires avec distribution dans les maisons. Mais, il reste à savoir si le FDL qui est d’à peu près 8 000 000 francs suffiraient pour ce projet. En outre, certains persistent à vouloir l’argent en espèce. Dans tous les cas, il a été conseillé d’acter le choix de l’assemblée générale sur procès-verbal et de le présenter le 12 juillet 2019 à la réunion du comité de gestion et suivi des projets à Mabanda afin d’en discuter.

**Etape de Tchibanga (Province de la Nyanga)**

A la direction provinciale des eaux et forêts, l’équipe a longuement échangé avec le colonel Louis Bertrand OGOULA IKINDA. Il a fait part à l’équipe d’une réunion qui se tiendrait le lundi 15 juillet convoqué par le Ministre des forêts le docteur Lee WHITE avec les directeurs provinciaux et les chefs de service départementaux.

Nous avons également discuté de la possibilité de mettre à nue une fraude organisée autour de doublons dans la numérotation des grumes. Il a donné quelques pistes très intéressantes à l’équipe.

En outre, l’assiette annuelle de coupe 2017 de l’entreprise Sun Harvest Ventures (SHV) impacte le département de Mougoutsi (Tchibanga) ; Il ne reste qu’à identifier les villages concernés pour préparer le processus de signature des cahiers de charges.

Enfin, d’après le colonel, une société a récupéré les activités de Mont Pélé Bois (MPB) qui avait fermé ; cette entreprise serait actuellement en train de refaire les inventaires d’exploitation et adapter son usine de transformation de Bagnara aux normes règlementaires du pays.

Au gouvernorat nous avons été reçu par son premier responsable madame Christiane LECKAT ;Après avoir écouté l’équipe, elle nous a interrogé sur la possibilité pour nos organisations de se constituer partie civile lorsque des cas d’exploitations forestières illégales sont dénoncés. De plus, elle a demandé au juriste s’il était possible, pour le cas de l’exploitation forestière illégale qui se fait dans le département de Mongo(village Dilemba) par une société Congolaise, de saisir le parquet ? Le juriste a été claire, c’est une question diplomatique qu’il faut régler ; La question des frontières doit être bien traitée. Il faut donc un examen des conventions bilatérales, multilatérales et internationales, et qu’il faudrait faire preuve de prudence dans une telle situation en organisant une mission officielle pour constater les faits. Madame le gouverneur a rassuré que le dossier est sur la table du gouvernement, et a également fait remarquer à l’équipe les risques de l’activité qu’elle mène au quotidien et a encouragé les ONG.

* **ETAPE DE MAYUMBA(Province de la Nyanga):**

A la préfecure, l‘équipe n’a pas eu d’échange du aux sanctions infligés au préfet de la localité Eugène NZIENGUI suite à son interpellation et incarcération dans une affaire de trafic d’ivoire. Et cela a laissé un gout amer aux autres responsables administratifs de Mayumba. L’intérim est assuré par le secétaire général de province.

Au cantonnement, l’équipe a été reçu par son responsable le commandant André Landry Ngoulou, il était question de faire un état des lieux par rapport aux projets de forets communautaires. Il dit avoir aidé les communautés à créer les associations. Étant donné que les travaux pour obtenir la convention provisoire coute cher, il ne voit pas comment cela pourrait se faire. Et, Il y aurait un manque d’implication des populations et surtout une ingérence des politiques qui ne voient pas leurs intérêts directs dans ces projets. De plus, à cause de l’éloignement des potentiels acheteurs de bois d’œuvre, il y a un manque de moyen et surtout d’engagement des populations dans le processus. Aussi, le commandant a fait état de son manque de moyens humain, matériel et financier pour faire son travail. Il dit qu’il est parfois tombé sur des scieurs illégaux.

Cependant, selon le chef de service départemental des eaux et forêts, il y aurait des perspectives quant à l’arrivée de la société NFO qui viendrait exploiter le permis le grand Mayombe avec la réouverture d’une scierie à quelques kilomètres de Mayumba.

* **ETAPE DE LOUBOMO (Province de la Nyanga):**

La sensibilisation sur la loi forestière et l’exploitation illégale s’est faite chez le chef de regroupement dame Agathe KOUMBA MOUITY, qui a félicité l’équipe pour leur engagement dans l’appui aux communautés, même s’il n’y a pas eu l’affluence escomptée. Concernant le projet de foret communautaire, il n’y a pas de grandes avancés car les différents travaux préalables à l’obtention de la convention provisoire coutent de l’argent et l’administration des eaux et forêts n’a pas de budget pour le faire comme prévu par l’article 159 du code forestier. Il leur a été conseillé de faire une demande de réservation de la foret adressée au directeur général des forets pour protéger l’espace choisi. Aussi, il a été demander à l’association « Moulembu Mossi » de s’activer dans la recherche des sources de financement (organismes ou ambassades).

Dans ce regroupement de villages, les populations sont victimes de destruction des champs par les éléphants et selon Valeri KOMBILA KOMBILA, de nombreuses plaintes sont enrégistrées au service départemental des eaux et forêts de Mayumba, et depuis aucun retour de l’administration.

* **ETAPE DE MALOUNGA (Province de la Nyanga):**

Ici, l’association « Weligue » qui s’occupe du dossier de foret communautaire regroupe plusieurs regroupements de villages à savoir Malounga 1, Malounga 2, Douigni et Mivemba. Selon son secrétaire général monsieur Pierre PAMBO, elle possède déjà le récépissé provisoire de l’association, mais sont à la recherche d’un bailleur pour accompagner le bureau de Weligue dans toutes ses démarches. L’équipe a sensibiliser sur la loi forestière et l’exploitation illégale : ils ont été informé sur le risque que comporterait le préfinancement par un industriel. L’accent a été mis sur un effort de la communauté a exploiter de façon artisanale et à mener la réflexion sur d’autres possibilités de financement des travaux. Aussi, des questions intéressantes ont été posées par monsieur Jean Pierre KOMBILA MOUTSINGA chef de regroupement notamment par rapport à la démarche à suivre dans l’hypothèse ou la foret communautaire serait riche en minerais par exemple ; Il serait souhaitable de faire une demande d’autorisation d’exploitation artisanale adressé au Ministère des mines pour le faire de manière légale. Dans tous les cas, vu la difficulté à trouver les financements pour effectuer les travaux d’aménagement de la foret sollicité, il leur a été conseillé d’adresser une demande de réservation du couvert forestier sollicitée à la direction générale des forets pour éviter les convoitises des sociétés forestière car la zone aurait un potentiel très intéressant.

1. **MISSION OPERATION SUD (20 au 25 juillet 2019)**

La mission s’est déroulée en deux (2) phases.

Lors de la première phase, la mission était composée d’un (1) agent de l’Agence National des Parcs Nationaux et d’un (1) juriste de Conservation Justice.

Lors de la deuxième phase de ladite mission, il y avait en revanche deux (2) agents de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de la Ngounié, trois (3) agents de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire et deux (2) juristes de l’ONG Conservation Justice ainsi qu’un (1) membre de l’ONG Muyissi.

Ces deux missions tournaient autour de deux principaux objectifs. Il s’agissait essentiellement de vérifier les informations sur le terrain afin de mener à la constatation de faits constitutifs d’infractions forestières outre l’interrogatoire de quelques salariés trouvés sur la base vie.

* **Phase 1 :** **Vérification des informations sur le terrain et constatation des infractions**

C’est à la suite d’une information reçue le vendredi 19 Juillet 2019 d’une personne de bonne foi révélant une exploitation forestière douteuse en cours dans la forêt environnante de la route dite du pétrole située à 33 km de Lambaréné. Cette information reçue du juriste de Conservation Justice en service à Mouila sera transmise à celui en poste à Lambaréné. Au regard de la description des lieux faite par l’informateur, le Procureur de Lambaréné, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué et le Conservateur du site RAMSAR (Agence Nationale des Parcs Nationaux) seront informés.

Au regard du manque de moyens logistiques au niveau de la Direction provinciale des Eaux et Forêts, seul le Conservateur du site RAMSAR, appuyé par le Juriste de Conservation Justice sur instruction du Procureur de Lambaréné, se rendra sur le terrain dès lundi 22 Juillet 2019.

Malheureusement l’équipe n’a pas pu arriver sur le lieu indiqué par l’informateur, le Conservateur s’étant rendu compte, grâce au GPS, qu’elle sortait non seulement du site RAMSAR mais également de la province du Moyen-Ogooué en lieu et place de la Ngounié.

Informé de ce changement de la province d’exploitation présumée illégale, le Procureur de Mouila, commettra une mission conjointe ayant débuté le 24 Juillet 2019. Ainsi, une équipe composée d’agents de la Direction provinciale des Eaux et Forêts, des membres des ONG Muyissi Environnement et de Conservation Justice ainsi que ceux de l’antenne provinciale NGOUNIE de la Police Judiciaire sur Réquisitions du Procureur de la République se rendra au lieu indiqué.

Arrivée dans la zone indiquée par l’informateur, après plusieurs kilomètres parcourus sur la route du pétrole, l’équipe va emprunter la piste menant vers OBANGUE. Et c’est après plusieurs kilomètres sur cette route, à la périphérie du permis de l’exploitation PENG -XIN que l’équipe a pu apercevoir des parcs qui, pour la plupart, étaient vides. Toutefois, il y sera constaté des écorces de bois disséminés ça et là, preuve que le bois avait y été, récemment, déposé à ces endroits. Sur d’autres parcs, une vingtaine de rondins fraichement abattus et non martelés a été dénombré en gros.

En outre, des pistes fraiches de débardage, des souches et culées non martelés également ont été découvertes par l’équipe sur les lieux.

* **Phase 2 : Interrogatoire de quelques salariés trouvés sur la base vie**

Après les enquêtes sur la périphérie du permis, l’équipe s’est rendue sur la base vie de la société PENG XIN. Elle n’a pu rencontrer aucun responsable. Seuls quelques employés ont été trouvés sur les lieux et d’autres de passage qui disant travailler pour la société voisine OBG. Il ressort des différents entretiens avec les employés, qu’officiellement la société PENG XIN serait en chômage technique car étant suspendue d’activité d’exploitation de bois. Seule une autorisation de vidange de l’ancien bois avait été accordée entre 2017 et 2018. Toutefois, quelques uns des employés notamment les pisteurs et prospecteurs, les abatteurs et pointeurs-cuber, pour la plupart recrutés récemment, ont reconnu avoir continué à faire leur travail sous les ordres des responsables chinois de la société PENG XIN mais également ces derniers donnaient instructions de travailler du bois pour la société OBG voisine mais dans des zones où cette dernière n’aurait pas ses activités.

Il est à préciser que toutes les traces et informations recueillies sur les lieux dévoilent une exploitation récente dans le permis forestier de PENG XIN comme en témoignent les points GPS collectés par les agents des Eaux et Forêts ainsi que les engins trouvés sur place.

De façon formelle, certains employés interrogés dans la discrétion ont affirmé que les sociétés PENG XIN et OBG pour lesquelles ils travaillent volent du bois depuis longtemps et assez régulièrement. En l’occurrence le bois recherché par l’équipe aurait été déplacé et minutieusement caché en forêt. Les responsables auraient eu l’information d’une éventuelle arrivée des agents de l’administration forestière pour une inspection.

Par ailleurs, pendant qu’elle questionnait les quelques employés présents sur la base vie, l’équipe a également découvert, non loin de là, une quantité importante de bois abandonné par la société PENG XIN. Il apparait qu’il s’agit du bois qui aurait dû être vidangé mais qui visiblement continue de rester sur parc en se dévalorisant.

Après avoir mené les investigations, questionné les salariés et recueilli les informations nécessaires au niveau de la base vie, l’équipe est repartie vers Mouila où elle est arrivée vers 22h à cause de distance.

En définitive, selon les informations concordantes de plusieurs employés et les éléments matériels constatés sur le terrain, la société PENG XIN bien que suspendue de toute activité de production de bois, procède toujours à la prospection, l’abattage et l’évacuation du bois frais alors qu’elle n’avait obtenu qu’une autorisation de vidange d’un bois qui est toujours sur parc. Toutes les informations ainsi recueillies ont été transmises aussi bien au Procureur de la République qu’au directeur provincial des eaux et forêts.

1. **MISSION SOCIALE NORD (du 15 au 25 juillet 2019)**

Dans le cadre du projet ALEFI, une mission de sensibilisation a été menée pendant le mois de juillet 2019 dans les villages de la province du Woleu-Ntem au Nord du Gabon. Dans les villes d’Oyem, de Bitam et Minvoul.

De manière générale, la mission avait pour objectif, le suivi de l’application de la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles outre l’appui des communautés locales dans l’optique de l’aboutissement de la procédure de signature et mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain.

En dehors des civilités présentées aux autorités locales, la mission a effectué des visites de terrain dans les villages ciblés ce, en quatre étapes.

 **Etape du regroupement des villages Mebeme et Evela/Minvoul**

A Mebeme et Evela, la mission s’était entretenue avec les membres de l’association du village et quelques notables sur la procédure de signature des CCC et la situation de l’exploitation des assiettes 1 et 2 de l’opérateur CDG.

Il est ressorti des échanges que la procédure de signature des CCC n’a pas vraiment avancés. En effet, après la définition des finages et la restitution cartographique, l’opérateur CDG n’a plus donné signe de vie. Par la suite, les populations ont adressé une correspondance au président du CGSP pour manifester leur mécontentement. A ce jour, cette lettre est restée sans suite. Au sortir de nos échanges, la mission a donc promis aux populations que Conservation justice ne manquera pas de rappeler cette requête au Préfet qui est à la fois président du CGSP et chef de l’Administration locale afin qu’il prenne les dispositions nécessaires pour trouver une réponse satisfaisante aux populations.

Il faudrait cependant relever que le CGSP du Haut-Ntem a du mal à tenir des assises et à communiquer avec toutes les parties prenantes.

**Etape des villages Bikang, Th’o-Eba, et Bikougou/Bitam**

L’objectif visé dans cette étape était de s’enquérir de la nature du climat qui prévaut dans les relations entre les villages et l’opérateur TTIB.

En effet, dans l’ensemble 10 villages impactés, à ce jour la restitution cartographique n’est toujours pas arrivée à son terme. Cette situation est de nature à bloquer la procédure de signature des CCC. Pour manifester leur mécontentement, certains villages se sont constitués en collectif et ont déposé une requête auprès du CGSP. Au sortir de des échanges avec les populations, la mission s’est rendue auprès du Chef de Cantonnement de Bitam pour lui faire part des revendications des populations. Face à la situation présentée au CC qui la connaissait déjà, le Préfet a été saisi aux fins de tenir une réunion avec l’ensemble des parties prenantes. Une fois de plus, cette réunion ne verra pas le jour à cause l’indisponibilité de l’opérateur. Une nouvelle date pour ladite réunion est donc en attente d’être fixée.

**Etape des villages impactés par CDG**

Les villages impactés par société CDG sont au niveau de la réalisation des projets. Il s’agit des villages Affone-Nkarezock, Nkomelene 2 et 3, et Nkomelene 1.

Sur le terrain, il a été constaté le démarrage effectif des travaux. Pour cette visite, l’équipe était accompagnée de l’entrepreneur Hassan Energie chargé de l’implantation de lampadaires à énergie solaire.

Dans l’ensemble le projet se déroule bien sur le terrain en dehors de quelques conflits entre membres du village sur le choix des sites d’implantation, à l’occasion, le préfet a exigé que le choix de chaque site fasse l’objet d’un procès-verbal pour éviter les conflits éventuels.

De même, le versement de la deuxième tranche pour la poursuite des travaux sera conditionné par procès-verbal selon les propos de l’entrepreneur.

Une situation particulière existe cependant dans le village Nkomelene 1 où aucun projet n’est encore réalisé. Cette situation est due au fait que le village ne s’est pas encore accordé sur le choix du projet.

 **Etape des villages impactés par Huasen Bois**

En plus des villages ci-dessus présentés, on compte le village Avzok parmi les villages impactés par l’opérateur Huasen Bois. Dans l’ensemble des villages, la mission a pu constater que l’opération de définition des finages a effectivement eu lieu et la restitution cartographique aussi.

Cependant, au cours de cette mission l’équipe a été alertée par un indic sur un cas de transport frauduleux de bois. Arrivée sur les lieux, la mission a permis, avec les agents des eaux et forêts, d’interpeler deux (02) personnes en situation de flagrant délit. Il s’agissait de la livraison de madriers en bois de Moabi, essence interdite d’exploitation. Cette procédure reste sans suite ce, sans aucune explication de l’administration locale des eaux et forêts.

# 6. Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de juillet 2019, le projet ALEFI n’a pas produit de pièce médiatique.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

Relations extérieures

De nombreuses rencontres ont été organisées comme présenté ci-dessous.

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 60 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 30 |
| Collaboration sur affaire | 30 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

**Estuaire**:

Il y a eu la rencontre avec un agent de la Direction de lutte anti-braconnage, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers du projet, le coordonnateur du CAF, le ministre en charge des eaux et forêts, son chef de cabinet, le conseiller juridique du ministre, le parquet et le procureur de la République etc.

**Ngounié-Nyanga**:

Il y a eu plusieurs rencontres avec le parquet et le tribunal de Mouila et Tchibanga, les chefs d’antenne des forces et de sécurité des deux provinces de la Ngounié et de la Nyanga ainsi qu’avec le directeur provincial des eaux et forêts de la province.

**Ogooué-Ivindo**:

Les deux juristes qui ont effectué la mission en vue d’une opération à Makokou en ont profité pour rencontrer certains partenaires. Il s’est agit des rencontres de collaboration et de suivi des affaires liées aux plaintes de Conservation Justice contre la société WCTS, KHLL et SUNRY Gabon pour exploitation forestière illégale. Au titre desdites rencontres, on note en effet celles avec du commandant de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire, Madame le procureur, de Mme le juge d’instruction, Madame le président du tribunal et substituts.

**Woleu-Ntem:**

Il y a eu l’entretien avec le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le responsible contentieux et celui de la forêt, les chefs d’antennes des la de la DGR et PJ. Les missions sociales ont permis de rencontrer les chefs de cantonnements, préfets et auxiliaires de commandements.

Au total, au moins 60 rencontres ont été tenues.

# 7. Conclusion

En définitive, le projet ALEFI a enregistré pour le mois de juillet 2019 plusieurs activités de lutte contre l’exploitation forestière illégale.

Ces activités consistent en une mission de sensibilisation et de police forestière à travers la mission mixe CAF/ANPN/CJ actuellement en poste au port d’Owendo, le suivi d’audience portant sur une plainte de Conservation Justice contre une société forestière et une mission de vérification d’une information ayant révélé une exploitation forestière illégale dans la province de la Ngounié.

La mission sociale du Woleu-Ntem a permis de vérifier l’avancement des signatures des cahiers de charges contractuelles ainsi que l’avancement ou réalisation des projets.

Dans le Sud, entre les provinces du Moyen-Ogooué et de la Ngounié, la mission de vérification d’une exploitation forestière n’a pas permis d’interpeller les auteurs de ces faits, mais elle a cependant permis de comprendre que la société PENG XIN, bien que suspendue de toute activité de production de bois, procède toujours à la prospection, l’abattage et l’évacuation du bois frais, utilisant une autorisation de vidange d’un bois qui est toujours sur parc.

De plus, au cours du mois de juillet, la mission mixe au port laquelle Conservation Justice fait partie a permis de faire plusieurs saisies de bois exploité de manière illégale. Vingt-trois (23) conteneurs de Kévazingo ont été saisis à cet effet.

Il y a également eu, au tribunal correctionnel de Makokou, l’audience Conservation justice contre la société WCTS représentée par Sieur CHEN. Au cours de ladite audience de plaidoirie, l’avocat de Conservation Justice a sollicité la condamnation de la société à payer la somme de cinq cent millions de Francs CFA à titre de dommages-intérêts, la décision de cette affaire est donc prévue pour le 9 août 2019 prochain.